

59139 - EVALASTIC MASTIC 290ML GRIS

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008 | raw

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**1.1 Identificateur de produit:**

EVALASTIC MASTIC 290ML GRIS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**Emploi de la substance / de la préparation:**

Adhésifs et/ou étanchéifiants

Utilisation recommandée : Adhésifs et/ou étanchéifiants

Usages déconseillés:

Aucun(e) connu(e)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
1, Place Aimé Césaire
93100 Montreuil
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Provoque une légère irritation cutanée.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Sans objet

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Triméthoxyvinylsilane	CE n° (numéro d'index UE) : (014-049-00-0) 220-449-8 Numéro CAS. : 2768-02-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513215-52-XXXX	1 - <3 %	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	Limite de concentration spécifique (LCS): - Facteur M: - Facteur M (long terme): -
Fatty acids, C16-18, sodium salts	CE n° (numéro d'index UE) : 270-299-2 Numéro CAS. : 68424-38-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119648083-41-xxxx	1 - <2.5 %	Aquatic Chronic 3 (H412)	Limite de concentration spécifique (LCS): - Facteur M: - Facteur M (long terme): -
1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)	CE n° (numéro d'index UE) : 237-511-5 Numéro CAS. : 13822-56-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119510159-45-XXXX	1 - <2.5 %	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	Limite de concentration spécifique (LCS): - Facteur M: - Facteur M (long terme): -
Diocetyl tin oxide	CE n° (numéro d'index UE) : 212-791-1 Numéro CAS. : 870-08-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119971268-27-xxxx	0.1 - <0.5 %	STOT SE 2 (H371)	Limite de concentration spécifique (LCS): - Facteur M: - Facteur M (long terme): -
Méthanol 67-56-1	CE n° (numéro d'index UE) : (603-001-00-X) 200-659-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119433307-44-XXXX		Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	Limite de concentration spécifique (LCS): - STOT SE 1 : C >= 10% - STOT SE 2 : 3% <= C < 10% Facteur M: - Facteur M (long terme): -

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Triméthoxyvinylsilane	(014-049-00-0) 220-449-8	2768-02-7	-	-	-	11	-
Fatty acids, C16-18, sodium salts	270-299-2	68424-38-4	-	-	-	-	-
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-	237-511-5	13822-56-5	-	-	-	-	-
Dioctyltin oxide	212-791-1	870-08-6	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Section 4: Premiers secours:

4.1 Indications complémentaires:

Premiers soins général:

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après contact avec les yeux:

En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes : Aucun(e) connu(e).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Note au médecin

Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction: Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Agents d'extinction non appropriés: Jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Oxydes de silicium. Dioxyde de silicium.

5.3 Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Procédés de nettoyage:

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Autres informations:

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs et/ou étanchéifiants.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m3 *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m3 STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m3 S*

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m ³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	58 mg/m ³	
travailleur À long terme	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
À court terme travailleur	Inhalation	58 mg/m ³	
À court terme travailleur	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

Diocetyl tin oxide (870-08-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.05 mg/kg lg/dag	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.004 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m ³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

Diocetyl tin oxide (870-08-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.0005 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.025 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.0009 mg/m ³	

Predicted No Effect Concentration (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet

	(PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.33 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13 mg/l
Terrestre	0.04 mg/l
Eau de mer	0.033 mg/l

Diocetyl tin oxide (870-08-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Sédiments d'eau douce	0.02798 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.002798 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Protection des mains:	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
Protection de la peau et du corps:	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Type de filtre recommandé Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Solide / Pâte
Couleur:	Voir la section 1 pour plus d'informations
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible
valeur du pH:	Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	Aucune information disponible
Point de congélation:	Aucune information disponible
Point d'ébullition:	Aucune information disponible
Point d'éclair:	> 60 °C
Auto-inflammation:	Aucune information disponible
Température de décomposition:	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20 °C:	Aucune information disponible
Densité à 20 °C:	/
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Aucune donnée disponible / Le produit durcit avec l'humidité
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	> 21 mm ² /s
Viscosité Dynamique:	Aucune information disponible
Danger d'explosion:	/
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	Aucune donnée disponible
Supérieure:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Aucune information disponible
Teneur en COV:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

(Distribution) Granulométrie : Aucune donnée disponible

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Le produit durcit avec l'humidité.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Données d'explosion

- Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e)
- Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e)

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter:

Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaud

10.5 Matières incompatibles:

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (inhalation-vapeurs) 625.50 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403
Fatty acids, C16-18, sodium salts	>5000 mg/kg (Rattus)(OECD 401)	> 2 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-	LD50 (Rattus) > 2000 mg/ kg (2,97 ml/kg) (OECD 401)	LD50 (Oryctolagus cuniculus) > 2000 mg/kg 11,3 ml/kg) OECD 402	-
Diocetyl tin oxide	=2500 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut entraîner une irritation cutanée.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	0.5 mL	24 heures	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.).					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	OECD 437 Bovine Corneal Opacity and Permeability (BCOP) test	Bovine	Cornéen	Produit 100 %	10 minutes	Score du produit <3 Non irritant
	Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	oeil		24 heures	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	oeil		72 heures	Irritant
	OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
	OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée		
Cancérogénicité:	Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
	OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée, test de Buehler	Cobaye	Cutané(e)	Sensibilisant		
	1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
	OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire		
Toxicité pour la reproduction:	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					

Mutagénicité:	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
	Méthode				Espèce	Résultats
	OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement				Rat	Inclassable
	1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)					
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Dioctyltin oxide (870-08-6)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Oral(e)	5 mg/kg	28 jours	0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL
	Dioctyltin oxide (870-08-6)					
	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Rat Lapin			28 jours	0.3 -0.5 mg/kg pc/jour
Danger par aspiration:	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune information disponible					

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
Fatty acids, C16-18, sodium salts 68424-38-4	EC50: =120mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	-	-	EC50: =86mg/L (72h, Gammarus pulex)		
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- 13822-56-5	EC50 (72h) > 1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 (Algal Inhibition test)	LC50 (96h) > 934 mg/L (Danio rerio) OECD 203	-	EC50 (48h) = 331 mg/L (Daphnia magna) OECD 202		
Diocetyl tin oxide 870-08-6	EC50 (3hr) >1.000 mg/l (bacteria) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)	LC50 (96hr) >0,09 mg/l (Brachydanio rerio (zebra)) (Acute Toxicity Test)	-	EC50 (48Hr) >0,21 mg/l (Daphnia magna (Dappnia magna)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)		

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information disponible

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	28 jours		67 % N'est pas facilement biodégradable

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	755 heures	biodégradation	N'est pas facilement biodégradable 2 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Triméthoxyvinylsilane	1.1
Fatty acids, C16-18, sodium salts	3.3
Diocetyl tin oxide	6

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information disponible

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Fatty acids, C 16-18, sodium salts	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dioctyltin oxide	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6 Autres effets néfastes:

- Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune information disponible
- Autres effets néfastes : Aucune information disponible

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Recommandation:****Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	Non réglementé
VN-nr (IATA):	Non réglementé
VN-nr (IMDG):	Non réglementé
VN-nr (RID):	Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA):	Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG):	Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Étiquettes de danger (ADR/RID):	Non réglementé
Étiquettes de danger (IATA):	Non réglementé
Étiquettes de danger (IMDG):	Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA):	Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG):	Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:	Sans objet
Marine Polluant:	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

14.6.2 Transport maritime:

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Section 15: Informations réglementaires:**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Autres informations:

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

Phrases importantes:

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations:

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA: TWA (moyenne pondérée en temps)

AGW: Valeur limite d'exposition professionnelle

Plafond: Valeur limite maximale

STEL: STEL (Limite d'exposition à court terme)

BGW: Valeur limite biologique

*: Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Révision: 05/12/2022

Autres informations: 06/02/2025

Numéro de version: 1.01